

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'hiver 2025-2026

2025-2026	MW
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	40 599
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	4 387
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>10,81%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	7 545
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	7 547
▪ HQ - Base et cyclable	1 400
▪ Contrats - cogénération	321
▪ Contrats - éolien	1 486
▪ Contrats - petites centrales hydrauliques	103
▪ Électricité interruptible (GDP Engagement)	1 088
▪ Gestion de la demande de puissance et chaînes de blocs	1 948
▪ Abaissement de tension	250
▪ Achats de puissance (A/O 2015-01)	500
▪ HQ - Approvisionnement de puissance de court terme	450
▪ Partage de réserve	0
<hr/>	
= Besoins résiduels	0

Note (1) : Prévission des besoins de l'État d'avancement 2025.